

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 57 (1969)

Heft: 100

Artikel: Méfiez-vous des images toutes faites ! : (suite de la page 1)

Autor: Klineberg, Otto

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-272382>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Méfiez-vous des images toutes faites !

(Suite de la page 1)

de criminels détenus dans les prisons britanniques ne ressemblait en rien à la conception que l'on se fait généralement d'un visage de criminel.

Les stéréotypes se modifient fréquemment. Dans certains cas, on peut dire que ceci correspond à un changement réel dans les traits caractéristiques des intéressés ; dans d'autres cas, cependant, il semble que ces modifications soient liées à des circonstances extérieures n'ayant rien à voir — ou peu de chose — avec les groupes en question.

Le sociologue hollandais, Den Hollander, a étudié les modifications du stéréotype des Hongrois en Europe. Il souligne que, pendant des siècles, après la migration des Hongrois vers l'Europe Centrale, leur réputation demeura mauvaise et leur culture considérée comme différente — donc inférieure — de celles des Européens.

Toutefois, au cours des XVe et XVIe siècles, quand ils participèrent à la guerre contre les Turcs, ils eurent droit à un jugement plus élogieux : bravos, pieux, chevaliers. Leur popularité, déclina à nouveau durant la seconde moitié du XVIIIe siècle, on leur appliqua alors les épithètes de sauvages... égoïstes... tyranniques...».

Ce tableau changea plus tard sous l'influence du romantisme. Den Hollander croit que ce fut fait dû à des événements d'ordre politique, sans que l'on puisse invoquer de modifications dans le caractère des Hongrois.

Le sociologue américain La Pierre a consacré une étude aux attitudes d'un certain nombre d'habitants de l'Etat de Californie à l'égard de la première et de la deuxième génération d'immigrants arméniens dans le comté de Fresno (Californie).

De l'aviso presque général, les Arméniens avaient bien des défauts et, dans l'ensemble, l'attitude des habitants du comté à leur endroit était plutôt hostile. La Pierre entreprit d'interroger les non-Arméniens sur les raisons de leur antipathie, et les réponses lui permirent de distinguer trois stéréotypes.

Tout d'abord, on disait que les Arméniens étaient malhonnêtes, menteurs et fourbes.

En réalité, une étude objective sur leur honnêteté en affaires révèle que les commerçants arméniens étaient aussi intégrés que les autres, et souvent davantage. En second lieu, on affirmait que les Arméniens étaient des parasites dont la présence constituait un fardeau pour les institutions charitables, les dispensaires, etc. En fait, il apparaît qu'ils recourraient à ces diverses institutions deux fois moins souvent qu'on aurait pu le prévoir, étant donné leur nombre par rapport au chiffre total de la population.

On prétendait enfin que leur moralité laissait à désirer et qu'ils avaient souvent affaire à la police. Vérification faite, les Arméniens n'étaient impliqués que dans 1,5 % des affaires correctionnelles, alors qu'ils représentaient environ 6 % de la population. La Pierre conclut que tous ces stéréotypes représentaient un trait commun : ils étaient absolument faux.

NET PROGRÈS

Cette manière de penser par stéréotype est peut-être presque inévitable, mais il semble bien qu'elle puisse être à tout le moins réduite sinon éliminée. Dix-huit ans après l'enquête de Katz et Braly, un autre psychologue, Gilbert, appliqua la même technique à une nouvelle génération d'étudiants de Princeton.

Il constata que les stéréotypes n'avaient pas totalement disparu, mais qu'ils étaient beaucoup moins nets. Les réponses des étudiants de 1950 étaient beaucoup moins concordantes que celles de 1932 : le nombre d'étudiants qui attribuaient la même caractéristique à un groupe ethnique donné était sensiblement moins élevé.

C'est ainsi qu'en 1932, 84 % des jeunes gens interrogés avaient déclaré que les Noirs étaient parasseux, alors qu'en 1950, cette proportion était tombée à 31 %. Ceux qui pensaient que les Arméniens sont « artistes » ne représentaient plus que 28 % du total au lieu de 83 % ; de même, le rapprochement, entre Japonais et « travailleurs » n'était

plus fait que par 12 % des étudiants au lieu de 43 %.

Cinq pour cent seulement, au lieu de 27, jugeaient les Américains « épris de progrès » ; 21 % au lieu de 53 estimait les Anglais sportifs, etc. Gilbert conclut que les stéréotypes sont bien moins répandus qu'autrefois.

A Londres, une étude réalisée sous les auspices de l'Unesco par James et Tenen a montré comment l'expérience personnelle peut modifier les stéréotypes. Les enquêteurs commencèrent par noter les opinions des élèves de plusieurs écoles sur d'autres groupes ethniques, notamment les Noirs d'Afrique.

Puis ils mirent les élèves en contact avec deux bonnes institutions africaines, qui passeront quelques semaines dans les écoles. Les changements que s'ensuivirent dans les réponses sont particulièrement frappants.

Par exemple, un enfant qui, ayant l'expérience, affirmait : « Je n'aime pas les Noirs » c'est la couleur qui me fait peur ; ce sont peut-être des sauvages... Ce ne sont pas des gens comme nous. Ils sont quelquefois plus sauvages et plus cruels », alors il ne faut jamais leur faire confiance » disait, alors l'expérience : « Miley V. et Miley W. sont très gentilles... On ne voit pas de différence entre elles et nous, sauf la couleur ». Des auteurs citent de nombreux exemples de changements analogues, consécutifs à l'expérience.

Il arrive d'ailleurs que l'âge suffise à les dissiper. Dans une étude patrolinee par l'Unesco, Piaget et Weil rendent compte d'une série de conversations avec des enfants suisses de différents âges. Une petite fille, âgée de 8 ans et 2 mois, répondit de la façon suivante aux questions qu'on lui posait : « Tu as entendu parler des étrangers ? — Oui, des Allemands, des Français. — Est-ce qu'il y a des différences entre ces étrangers ? — Oui, les Allemands sont méchants, ils font toujours la guerre. Les Français sont pauvres et tout est sale là-bas. Ah ! et puis j'ai entendu parler des Russes, ils sont pas sympathiques. — Tu connais personnellement des Français, des Allemands ou des Russes, ou bien as-tu quelque chose à leur sujet ? — Non. — Mais alors, comment sais-tu ? — Tout le monde le dit. »

En revanche, comme on demandait à un garçon âgé de 13 ans et 3 mois, qui avait mentionné un grand nombre de peuples étrangers dont il avait entendu parler : « Y a-t-il des différences entre tous ces pays ? », il répondit, notamment : « Il y a partout un peu de toutes les espèces de gens ». Nous aurions déjà fait un grand progrès si nous apprenions à nous méfier de nos « images dans nos têtes » et si nous nous attachions, écartant les stéréotypes, à observer seulement les faits avec une bonne dose de scepticisme. Nul ne songe à nier l'existence de caractéristiques nationales.

Il est bon de les connaître si l'on veut mieux comprendre les gens et mieux goûter la diversité des comportements des personnalités dans les différentes parties du monde. Mais veillons à ce que nos « images dans nos têtes » correspondent d'autant plus que possible à la réalité.

(Paru dans « Le Courrier » de l'Unesco, août-septembre 1969.)

La Fédération des éclaireuses fête ses 50 ans

Il y a soixante ans, Baden-Powell inventait pour les garçons anglais un jeu qui s'est rapidement répandu autour du monde et s'est révélé un instrument éducatif de premier ordre.

Les filles, de leur propre initiative, se sont mises à jouer ce jeu, l'adaptant à leur tempérament. Créeée en 1919, la Fédération des Eclaireuses suisses fut l'un des membres fondateurs de l'Association mondiale des guides et des éclaireuses, qui compte depuis quelques semaines des organisations affiliées dans 87 pays.

Certains traits, également quasi universels, de la jeunesse actuelle, posent en quelque sorte un défi à ce mouvement, mais déjà la Fédération des éclaireuses a commencé à le relever. Le scoutisme est, par définition, un mouvement d'éducation à la liberté et à la participation, avec un engagement personnel de chaque membre. Peut-être est-il vrai que, dans notre société d'abondance et de consommation, le scoutisme fait figure d'attardé en restant fidèle aux valeurs morales et spirituelles exprimées par la loi et la promesse et à l'idée centrale du service. Mais ce que les jeunes contestent, n'est-ce pas justement l'effacement des valeurs humaines derrière le matérialisme grandissant ?

UN JUBILÉ PLEINEMENT RÉUSSI

Pour le jubilé et pour rejoindre les jeunes dans leurs voies et leurs préoccupations, tout en restant fidèles aux principes du scoutisme, voici ce qui a été organisé :

— la Fédération des Eclaireuses suisses a proposé à ses 15 000 membres, même aux plus jeunes, de gagner chacune 10 francs, afin qu'elle puisse envoyer pour deux ans deux cheftaines expérimentées aider au développement du scoutisme en Côte d'Ivoire ;

— une grande rencontre à Macolin, en septembre 1968, a permis aux cheftaines de s'informer et de discuter du scoutisme face aux problèmes actuels, notamment l'aide aux pays en voie de développement ;

— le camp du Val Blenio, conçu sur un plan décentralisé, de façon à respecter l'autonomie des unités et de renforcer la vie communautaire des petits groupes. Le thème : qu'est-ce qu'est éclaireuse aujourd'hui ?

Un camp d'une telle importance ne peut être réalisé que par un immense effort collectif. Il s'est déroulé par un temps splendide dans d'excellentes conditions et dans un esprit d'amitié et d'enthousiasme digne du mouvement scout. La Fédération a prouvé que les femmes sont non seulement très capables, mais aussi sur pied une organisation de cette envergure, mais aussi de faire de cette expérience une réussite sur le plan de l'amitié internationale, de la camaraderie et de l'entendement de la personnalité. Les éclaireuses suisses sont reconnues de l'aide inappréciable que les autorités fédérales (CFF, PTT, Armée, etc.) leur ont accordée, leur facilitant au maximum l'accueil des quelque 400 étrangères venues de toutes les parties du monde.

Croquis du jour

Quand une jeune fille fait un métier d'homme

Jour de visite au Centre d'apprentissage de Berne. Dans l'atelier des futurs ferblantiers il y a affluence. Les visiteurs suivent d'un œil attentif les démonstrations aux cisailles mécaniques et au chalumeau. Dans un coin, un jeune homme bat la tôle à grands coups de marteau. C'est un rouquin à chevelure superbe retombant en boucles sur son col. Un Beatnik ici ? Voilà qu'il se retourne et l'on constate, non sans surprise, que le présumé garçon est une jeune fille ! Salopette sexy, visage rond, teint de lait, quelques taches de rousseur sur le bout de son joli nez : c'est Doris, l'apprentie ferblantier de première année.

Elle sait qu'elle fait sensation et répond aimablement à toutes les questions : Oui, c'est elle la première jeune fille à faire, au centre de Berne, l'apprentissage de ferblantier. Elle vient de Lommiswil, canton de Soleure, où son père est établi ferblantier-installateur sanitaire. Elle n'a pas de frère qui puisse, plus tard, reprendre l'affaire paternelle. Mais ce n'est pas seulement pour cette raison qu'elle a choisi le métier de ferblantier.

A l'âge où les petites filles jouent à la poupee, elle était déjà fascinée par l'atelier de son père et y passait le plus clair de son temps. A partir de la quatrième année scolaire, sa décision était prise et elle disait à qui voulait l'entendre qu'elle serait, un jour, ferblantier. Très adroite de ses mains elle était déjà, pour les travaux manuels, à la tête de sa classe. Mais à la couture, elle préférait le bricolage, et regrettait de ne pas être admise aux cours de travaux pratiques que suivait les garçons. Elle occupait ses loisirs à fabriquer toutes sortes de choses. Elle travaillait naturellement de préférence le métal et confectionnait des bijoux et des objets décoratifs en cuivre battu. En calcul, elle était aussi forte que les garçons et n'eut, de ce fait, aucune peine à passer les concours d'entrée au centre d'apprentissage. Etant donné qu'elle est la première fille à avoir été reçue, sa moyenne générale a même dû être excellente !

Doris est un beau brin de fille, robuste et sportive. En été, elle fait beaucoup de natation et en hiver, elle participe aux championnats juniors de son club de ski. Elle aime l'exercice physique mais n'est pas du tout ce que l'on appelle « un garçon manqué ». Elle a, au contraire, beaucoup de charme, ne déteste pas les travaux ménagers et peut se vanter d'être bonne cuisinière.

Au début, son désir de devenir ferblantier passait pour extravagance. Son père en était bien sûr heureux et attendri, mais il ne pensait pas que sa fille aurait l'endurance nécessaire pour persévérer dans son idée. La mère de Doris trouvait que ce n'était vraiment pas une profession pour une jeune fille et amis et connaissances étaient franchement choqués. Pour en avoir le cœur net, Doris fit un stage de quelques semaines, afin de rendre compte des réalités du métier. Ce fut un succès complet ; elle en revint enchantée, sûre de vaincre les derniers obstacles et résistances,

et aujourd'hui ses parents sont visiblement fiers de la volonté de leur fille.

Doris se montre sur tous les plans à la hauteur de sa tâche et aussi capable que ses camarades garçons. Ce qui, au début, lui manquait de force dans les mains, elle le remplaçait par un redoublement d'adresse et d'astuce. Maintenant, c'est un plaisir de la voir manier les cisailles et le marteau avec des gestes sûrs, fermes et adroits. Et s'il lui arrive encore — très rarement — d'être embarrassée, ses collègues sont prompts à l'aider. Doris a été acceptée d'emblée par les garçons. Comment aurait-il pu d'ailleurs en être autrement ? Quand une jeune fille est douée pour un métier d'homme et qu'elle l'exerce sans rien perdre de sa féminité, elle mérite l'estime et le soutien de ses collègues, et s'attire la sympathie de tous, notamment de ceux avec qui elle fait équipe.

Elle sait qu'elle fait sensation et répond aimablement à toutes les questions : Oui, c'est elle la première jeune fille à faire, au centre de Berne, l'apprentissage de ferblantier. Elle vient de Lommiswil, canton de Soleure, où son père est établi ferblantier-installateur sanitaire. Elle n'a pas de frère qui puisse, plus tard, reprendre l'affaire paternelle. Mais ce n'est pas seulement pour cette raison qu'elle a choisi le métier de ferblantier.

A l'âge où les petites filles jouent à la poupee, elle était déjà fascinée par l'atelier de son père et y passait le plus clair de son temps. A partir de la quatrième année scolaire, sa décision était prise et elle disait à qui voulait l'entendre qu'elle serait, un jour, ferblantier. Très adroite de ses mains elle était déjà, pour les travaux manuels, à la tête de sa classe. Mais à la couture, elle préférait le bricolage, et regrettait de ne pas être admise aux cours de travaux pratiques que suivait les garçons. Elle occupait ses loisirs à fabriquer toutes sortes de choses. Elle travaillait naturellement de préférence le métal et confectionnait des bijoux et des objets décoratifs en cuivre battu. En calcul, elle était aussi forte que les garçons et n'eut, de ce fait, aucune peine à passer les concours d'entrée au centre d'apprentissage. Etant donné qu'elle est la première fille à avoir été reçue, sa moyenne générale a même dû être excellente !

Formation nécessaire avant l'apprentissage

Avoir terminé sa scolarité.

Age minimum d'entrée en apprentissage : 16 ans.

Durée de l'apprentissage : 4 ans.

Certificat de capacité : la candidate qui a subi l'examen de fin d'apprentissage avec succès reçoit le certificat fédéral de capacité. Elle est autorisée à porter l'appellation d'apprentie ferblantier.

Certificat de capacité : la candidate qui a subi l'examen de fin d'apprentissage avec succès reçoit le certificat fédéral de capacité. Elle est autorisée à porter l'appellation d'apprentie ferblantier.

Certificat de capacité : la candidate qui a subi l'examen de fin d'apprentissage avec succès reçoit le certificat fédéral de capacité. Elle est autorisée à porter l'appellation d'apprentie ferblantier.

Certificat de capacité : la candidate qui a subi l'examen de fin d'apprentissage avec succès reçoit le certificat fédéral de capacité. Elle est autorisée à porter l'appellation d'apprentie ferblantier.

Certificat de capacité : la candidate qui a subi l'examen de fin d'apprentissage avec succès reçoit le certificat fédéral de capacité. Elle est autorisée à porter l'appellation d'apprentie ferblantier.

Certificat de capacité : la candidate qui a subi l'examen de fin d'apprentissage avec succès reçoit le certificat fédéral de capacité. Elle est autorisée à porter l'appellation d'apprentie ferblantier.

Certificat de capacité : la candidate qui a subi l'examen de fin d'apprentissage avec succès reçoit le certificat fédéral de capacité. Elle est autorisée à porter l'appellation d'apprentie ferblantier.

Certificat de capacité : la candidate qui a subi l'examen de fin d'apprentissage avec succès reçoit le certificat fédéral de capacité. Elle est autorisée à porter l'appellation d'apprentie ferblantier.

Certificat de capacité : la candidate qui a subi l'examen de fin d'apprentissage avec succès reçoit le certificat fédéral de capacité. Elle est autorisée à porter l'appellation d'apprentie ferblantier.

Certificat de capacité : la candidate qui a subi l'examen de fin d'apprentissage avec succès reçoit le certificat fédéral de capacité. Elle est autorisée à porter l'appellation d'apprentie ferblantier.

Certificat de capacité : la candidate qui a subi l'examen de fin d'apprentissage avec succès reçoit le certificat fédéral de capacité. Elle est autorisée à porter l'appellation d'apprentie ferblantier.

Certificat de capacité : la candidate qui a subi l'examen de fin d'apprentissage avec succès reçoit le certificat fédéral de capacité. Elle est autorisée à porter l'appellation d'apprentie ferblantier.

Certificat de capacité : la candidate qui a subi l'examen de fin d'apprentissage avec succès reçoit le certificat fédéral de capacité. Elle est autorisée à porter l'appellation d'apprentie ferblantier.

Certificat de capacité : la candidate qui a subi l'examen de fin d'apprentissage avec succès reçoit le certificat fédéral de capacité. Elle est autorisée à porter l'appellation d'apprentie ferblantier.

Certificat de capacité : la candidate qui a subi l'examen de fin d'apprentissage avec succès reçoit le certificat fédéral de capacité. Elle est autorisée à porter l'appellation d'apprentie ferblantier.

Certificat de capacité : la candidate qui a subi l'examen de fin d'apprentissage avec succès reçoit le certificat fédéral de capacité. Elle est autorisée à porter l'appellation d'apprentie ferblantier.

Certificat de capacité : la candidate qui a subi l'examen de fin d'apprentissage avec succès reçoit le certificat fédéral de capacité. Elle est autorisée à porter l'appellation d'apprentie ferblantier.

Certificat de capacité : la candidate qui a subi l'examen de fin d'apprentissage avec succès reçoit le certificat fédéral de capacité. Elle est autorisée à porter l'appellation d'apprentie ferblantier.

Certificat de capacité : la candidate qui a subi l'examen de fin d'apprentissage avec succès reçoit le certificat fédéral de capacité. Elle est autorisée à porter l'appellation d'apprentie ferblantier.

Certificat de capacité : la candidate qui a subi l'examen de fin d'apprentissage avec succès reçoit le certificat fédéral de capacité. Elle est autorisée à porter l'appellation d'apprentie ferblantier.

Certificat de capacité : la candidate qui a subi l'examen de fin d'apprentissage avec succès reçoit le certificat fédéral de capacité. Elle est autorisée à porter l'appellation d'apprentie ferblantier.

Certificat de capacité : la candidate qui a subi l'examen de fin d'apprentissage avec succès reçoit le certificat fédéral de capacité. Elle est autorisée à porter l'appellation d'apprentie ferblantier.

Certificat de capacité : la candidate qui a subi l'examen de fin d'apprentissage avec succès reçoit le certificat fédéral de capacité. Elle est autorisée à porter l'appellation d'apprentie ferblantier.

Certificat de capacité : la candidate qui a subi l'examen de fin d'apprentissage avec succès reçoit le certificat fédéral de capacité. Elle est autorisée à porter l'appellation d'apprentie ferblantier.

Certificat de capacité : la candidate qui a subi l'examen de fin d'apprentissage avec succès reçoit le certificat fédéral de capacité. Elle est autorisée à porter l'appellation d'apprentie ferblantier.

Certificat de capacité : la candidate qui a subi l'examen de fin d'apprentissage avec succès reçoit le certificat fédéral de capacité. Elle est autorisée à porter l'appellation d'apprentie ferblantier.

Certificat de capacité : la candidate qui a subi l'examen de fin d'apprentissage avec succès reçoit le certificat fédéral de capacité. Elle est autorisée à porter l'appellation d'apprentie ferblantier.

Certificat de capacité : la candidate qui a subi l'examen de fin d'apprentissage avec succès reçoit le certificat fédéral de capacité. Elle est autorisée à porter l'appellation d'apprentie ferblantier.

Certificat de capacité : la candidate qui a subi l'examen de fin d'apprentissage avec succès reçoit le certificat fédéral de capacité. Elle est autorisée à porter l'appellation d'apprentie ferblantier.

Certificat de capacité : la candidate qui a subi l'examen de fin d'apprentissage avec succès reçoit le certificat fédéral de capacité. Elle est autorisée à porter l'appellation d'apprentie ferblantier.

Certificat de capacité : la candidate qui a subi l'examen de fin d'apprentissage avec succès reçoit le certificat fédéral de capacité. Elle est autorisée à porter l'appellation d'apprentie ferblantier.

Certificat de capacité : la candidate qui a subi l'examen de fin d'apprentissage avec succès reçoit le certificat fédéral de capacité. Elle est autorisée à porter l'appellation d'apprentie ferblantier.

Certificat de capacité : la candidate qui a subi l'examen de fin d'apprentissage avec succès reçoit le certificat fédéral de capacité. Elle est autorisée à porter l'appellation d'apprentie ferblantier.

Certificat de capacité : la candidate qui a subi l'examen de fin d'apprentissage avec succès reçoit le certificat fédéral de capacité. Elle est autorisée à porter l'appellation d'apprentie ferblantier.

Certificat de capacité : la candidate qui a subi l'examen de fin d'apprentissage avec succès reçoit le certificat fédéral de capacité. Elle est autorisée à porter l'appellation d'apprentie ferblantier.

Certificat de capacité : la candidate qui a subi l'examen de fin d'apprentissage avec succès reçoit le certificat fédéral de capacité. Elle est autorisée à porter l'appellation d'apprentie ferblantier.

Certificat de capacité : la candidate qui a subi l'examen de fin d'apprentissage avec succès reçoit le certificat fédéral de capacité. Elle est autorisée à porter l'appellation d'apprentie ferblantier.

Certificat de capacité : la candidate qui a subi l'examen de fin d'apprentissage avec succès reçoit le certificat fédéral de capacité. Elle est autorisée à porter l'appellation d'apprentie ferblantier.

Certificat de capacité : la candidate qui a subi l'examen de fin d'apprentissage avec succès reçoit le certificat fédéral de capacité. Elle est autorisée à porter l'appellation d'apprentie ferblantier.

Certificat de capacité : la candidate qui a subi l'examen de fin d'apprentissage avec succès reçoit le certificat fédéral de capacité. Elle est autorisée à porter l'appellation d'apprentie ferblantier.

Certificat de capacité : la candidate qui a subi l'examen de fin d'apprentissage avec succès reçoit le certificat fédéral de capacité. Elle est autorisée à porter l'appellation d'apprentie ferblantier.

Certificat de capacité : la candidate qui a subi l'examen de fin d'apprentissage avec succès reçoit le certificat fédéral de capacité. Elle est autorisée à porter l'appellation d'apprentie ferblantier.

Certificat de capacité : la candidate qui a subi l'examen de fin d'apprentissage avec succès reçoit le certificat fédéral de capacité. Elle est autorisée à porter l'appellation d'apprentie ferblantier.

Certificat de capacité : la candidate qui a subi l'examen de fin d'apprentissage avec succès reçoit le certificat fédéral de capacité. Elle est autorisée à porter l'appellation d'apprentie ferblantier.

Certificat de capacité : la candidate qui a subi l'examen de fin d'apprentissage avec succès reçoit le certificat fédéral de capacité. Elle est autorisée à porter l'appellation d'apprentie ferblantier.

Certificat de capacité : la candidate qui a subi l'examen de fin d'apprentissage avec succès reçoit le certificat fédéral de capacité. Elle est autorisée à porter l'appellation d'apprentie ferblantier.

Certificat de capacité : la candidate qui a subi l'examen de fin d'apprentissage avec succès reçoit le certificat fédéral de capacité. Elle est autorisée à porter l'appellation d'apprentie ferblantier.

Certificat de capacité : la candidate qui a subi l'examen de fin d'apprentissage avec succès reçoit le certificat fédéral de capacité. Elle est autorisée à porter l'appellation d'apprentie ferblantier.

Certificat de capacité : la candidate qui a subi l'examen de fin d'apprentissage avec succès reçoit le certificat fédéral de capacité. Elle est autorisée à porter l'appellation d'apprentie ferblantier.

Certificat de capacité : la candidate qui a subi l'examen de fin d'apprentissage avec succès reçoit le certificat fédéral de capacité. Elle est autorisée à porter l'appellation d'apprentie ferblantier.

Certificat de capacité : la candidate qui a subi l'examen de fin d'apprentissage avec succès reçoit le certificat fédéral de capacité. Elle est autorisée à porter l'appellation d'apprentie ferblantier.

Certificat de capacité : la candidate qui a subi l'examen de fin d'apprentissage avec succès reçoit le certificat fédéral de capacité. Elle est autorisée à porter l'appellation d'apprentie ferblantier.

Certificat de capacité : la candidate qui a subi l'examen de fin d'apprentissage avec succès reçoit le certificat fédéral de capacité. Elle est autorisée à porter l'appellation d'apprentie ferblantier.

Certificat de capacité : la candidate qui a subi l'examen de fin d'apprentissage avec succès reçoit le certificat fédéral de capacité. Elle est autorisée à porter l'appellation d'apprentie ferblantier.

Certificat de capacité : la candidate qui a subi l'examen de fin d'apprentissage avec succès reçoit le certificat fédéral de capacité. Elle est autorisée à porter l'appellation d'apprentie ferblantier.

Certificat de capacité : la